

Paris, le 12 janvier 2024

Moyens portés au contrat de liquidité au 31 décembre 2025

Au titre du contrat de liquidité confié par Carmila à Kepler Cheuvreux, au 31 décembre 2025, les ressources mises à disposition du contrat de liquidité étaient les suivantes :

- 25 865 titres CARMILA ;
- 1 445 268,28 €.

Au cours du 2nd semestre 2025, il a été négocié un total de :

- A l'achat, 655 143 titres, pour un montant de 11 140 968,50 € (1 728 transactions) ;
- A la vente, 681 095 titres, pour un montant de 11 605 117,39 € (1 974 transactions).

Il est rappelé que :

1. Lors du précédent bilan semestriel au 30 juin 2025, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 51 817 titres CARMILA ;
 - 974 995,83 €.
2. Au cours du 1^{er} semestre 2025, il a été négocié un total de :
 - A l'achat, 481 707 titres, pour un montant de 8 355 604,36 € (1 410 transactions) ;
 - A la vente, 475 835 titres, pour un montant de 8 289 119,75 € (1 376 transactions).
3. Lors de la mise en place du contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 124 528 titres CARMILA ;
 - 971 454,65 €.
4. Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 112 910 titres CARMILA ;
 - 991 074 €.
5. Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 203 848 titres CARMILA ;
 - 743 970 €.

*retrait de 102 358 titres le 01/07/2019.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pierre-Yves Thirion – Directeur financier
pierre-yves.thirion@carmila.com
+33 6 47 21 60 49

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice communication & RSE
elodie.arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

18 février 2026 (après clôture des marchés) : résultats annuels 2025
19 février 2026 : présentation des résultats annuels 2025

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de valoriser les centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2024, son portefeuille était constitué de 251 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,7 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIIC »). Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Informations Réglementées », du site de Carmila :
<https://www.carmila.com/informations-reglementees>